

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

SUITES DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE - (N° 1526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

Mme Hamelet, M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, M. Guiniot, Mme Le Pen,
Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 21, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que la perspective d'un élargissement de l'Union européenne va de pair avec un affaiblissement de la maîtrise des flux migratoires et des frontières extérieures de l'Union en Europe du Sud et de l'Est ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas concevable, compte tenu de la crise migratoire actuelle, d'élargir l'Union européenne à des pays dont les frontières ne permettent pas de réguler les flux, en particulier en Europe de l'Est et du Sud où ils se concentrent.